

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 13 janvier 2015, à 19 h au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley à la salle paroissiale - Paroisse Sainte-Élisabeth

**Sont présents:**

Présidée par la mairesse Mme Madeleine Brunette  
M. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)  
M. Marcel Beaudry, conseiller du district des Prés (# 2)  
M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3)  
Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)  
M. Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (# 5)  
Mme Marjolaine Gauthier, conseillère du district des Lacs (# 6)

**Est aussi présent:**

M. Claude J. Chénier, directeur général par intérim

Vingt-cinq (25) contribuables sont présents dans la salle.

La séance débute à 19 h.

**ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la session**
2. **Période de questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
  - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 13 janvier 2015
4. **Adoption des procès-verbaux**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 9 décembre 2014
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2014
5. **Direction générale - Greffe**
  - 5.1 Adoption de la grille d'évaluation et de pondération et autorisation d'aller en appel d'offres pour la sélection d'un gérant de construction pour la construction d'un centre communautaire multifonctionnel - Contrat n° 2015-13
  - 5.2 Nomination des membres du conseil - Comité de sélection pour l'embauche du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley
  - 5.3 Avis de motion - Règlement numéro 460-15 modifiant et abrogeant le Règlement numéro 370-10 fixant la rémunération des élus - Modification de l'article 5 relativement à la rémunération additionnelle pour les comités municipaux
6. **Ressources humaines**
  - 6.1 Démission de Mme Sara-Clôde Carrière à titre de commis à la comptabilité - Service des finances
  - 6.2 Adhésion annuelle 2015 - Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) - Personnel du Service de l'urbanisme et de l'environnement

## Le 13 janvier 2015

- 6.3 Autorisation d'assigner M. Normand Renaud à titre de chef de déneigement en remplacement de M. Denis Richard - Période indéterminée - Service des travaux publics
- 6.4 Autorisation d'embauche temporaire de M. Denis Cormier à titre d'opérateur de machineries lourdes - Période indéterminée - Service des travaux publics
- 6.5 Autorisation d'embauche temporaire de M. Yves Philippe à titre d'opérateur de machineries lourdes - Période indéterminée - Service des travaux publics
- 6.6 Autorisation d'embauche temporaire de M. Martin Veilleux à titre d'opérateur de machineries lourdes - Période du 23 décembre 2014 au 31 mars 2015 - Service des travaux publics
- 6.7 Prolongation du contrat de travail de Mme Marlène Rossignol à titre de conseillère en ressources humaines - Période du 15 janvier 2015 au 15 avril 2015 inclusivement
- 6.8 Prolongement de l'embauche contractuelle de M. Mathieu Labelle à titre de préposé aux loisirs - Service des loisirs, de la culture et des parcs - 13 février 2015 (RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)
- 6.9 Autorisation de procéder à l'embauche temporaire d'un commis senior au Service de l'urbanisme et de l'environnement en remplacement de Mme Rose-Andy Civil
- 6.10 Stage en relations publiques - Partenariat avec La Cité d'une période de sept (7) semaines - Accueil de Mme Stéphanie Duchesne Pilon en tant que stagiaire.

## 7. Finances

- 7.1 Adoption des comptes payés au 7 janvier 2015
- 7.2 Adoption des comptes à payer au 8 janvier 2015
- 7.3 Avis de motion - Règlement numéro 458-15 décrétant une dépense et un emprunt de 276 000 \$ pour l'achat d'une niveleuse et les équipements afférents
- 7.4 Renouvellement du protocole d'entente - Contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Cantley - Société pour la prévention de la cruauté aux animaux de l'Outaouais (SPCA) - Années 2015 et 2016
- 7.5 Demande de versement de la subvention à M. Robert Poëti, ministre des Transports du Québec - Amélioration des chemins Hogan, River, Sainte-Élisabeth et la rue de Bouchette - Dossier 00021912-1-82020 (07) - 2014-09-29-60

## 8. Travaux publics

- 8.1 Autorisation de procéder à des appels d'offres - Équipements et de machineries - Camions - Ponceaux - Abat poussière - Marquage de la chaussée/traçage des lignes de rues - Sel de déglacage - Abrasifs - Abattage et émondage - Scellement de fissures - Granulats - Location de niveleuse et les services professionnels notariés
- 8.2 Autorisation de paiement final - Réfection complète du chemin Denis entre la route 307 et le chemin Taché - Contrat n° 2013-13
- 8.3 Nomination des inspecteurs municipaux - Période hivernale du 15 octobre au 30 avril - Nomination reconductible annuellement

**Le 13 janvier 2015**

- 9. Loisirs - Culture - Parcs**
  - 9.1 Octroi de soutien au Club Lions de Cantley - Organisme reconnu de la Municipalité de Cantley - Année 2015
- 10. Urbanisme et environnement**
  - 10.1 Contribution pour fins de parcs - Domaine des Hauts Bois - Lot 4 074 165 - Montée Saint-Amour
  - 10.2 Attribution d'odonymes - Voies de communication de la phase 1 du projet Manoirs du ruisseau III - Lots 4 074 518, 5 521 879 et une partie du lot 5 592 577 et abrogation de la résolution numéro 2014-MC-R475
  - 10.3 Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Collines de l'Outaouais - Projet de développement récréotouristique du Mont Cascades
  - 10.4 Avis de motion - Règlement numéro 459-15 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 - Stationnement/entreposage de machinerie pour usage de service de protection contre les incendies
- 11. Développement économique et social**
  - 11.1 Sensibilisation à la paperasserie ayant un impact sur les PME de Cantley
  - 11.2 Adoption de la politique d'achat local de la Municipalité de Cantley
- 12. Communications**
- 13. Sécurité publique - Incendie**
  - 13.1 Autorisation de procéder à la vente du véhicule de service incendie Dodge 1500 2004 à la Municipalité de Pontiac
  - 13.2 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique (MSP)
- 14. Correspondance**
- 15. Divers**
- 16. Période de questions**
- 17. Parole aux élus**
- 18. Clôture de la séance et levée de l'assemblée**

**Point 2.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le 13 janvier 2015

Point 3.1

**2015-MC-R001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session ordinaire du 13 janvier 2015 soit adopté avec la modification suivante:

**RETRAIT**

Point 6.8 Prolongement de l'embauche contractuelle de M. Mathieu Labelle à titre de préposé aux loisirs - Service des loisirs, de la culture et des parcs - 13 février 2015

Adoptée à l'unanimité

Point 4.1

**2015-MC-R002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2014**

IL EST

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 9 décembre 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 4.2

**2015-MC-R003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2014**

IL EST

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2014 soit adopté avec la modification suivante, à savoir :

QUE lors de l'adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 16 décembre 2014, une erreur administrative a été constatée à l'article 5.4.2 « Certification d'autorisation » du Règlement numéro 456-14 modifiant et abrogeant le Règlement numéro 436-14 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services de l'ordre du jour (ci-après règlement n° 456-14);

Type de demande	Coûts <sup>(1)</sup>	Dépôt	Délai de validité
( ... )			
Travaux de remblai et de déblai, excavation du sol	0 \$	N/A	N/A
( ... )			

**Le 13 janvier 2015**

QUE le délai de validité du permis de remblai et de déblai, excavation du sol devrait être indiqué « 6 mois » et non « N/A;

QU'une modification soit apportée à l'article 5.4.2 - Type de demande « Travaux de remblai et de déblai, excavation du sol » du Règlement numéro 456-14 pour se lire comme suit:

QU'il s'agit d'une erreur administrative et que les règlements d'urbanisme demeurent inchangés, le conseil procède à la correction du délai de validité du permis, soit:

Type de demande	Coûts <sup>(1)</sup>	Dépôt	Délai de validité
( ... )			
Travaux de remblai et de déblai, excavation du sol	0 \$	N/A	6 mois
( ... )			

Adoptée à l'unanimité

**Point 5.1**

**2015-MC-R004 ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION ET AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA SÉLECTION D'UN GÉRANT DE CONSTRUCTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL - CONTRAT NO 2015-13**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley procède aux démarches nécessaires dans le but de construire un centre communautaire multifonctionnel sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour y parvenir, la municipalité doit s'adjoindre les services d'un gérant de construction;

CONSIDÉRANT QUE pour des fins de transparence, la Municipalité adopte la grille d'évaluation et de pondération des offres devant servir à retenir le fournisseur qui répondra à des critères préalablement établis;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'adoption de ladite grille d'évaluation et de pondération des offres, la municipalité procèdera au lancement de l'appel d'offres - contrat n° 2015-13;

CONSIDÉRANT QUE suivant la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Cantley, le directeur général détient le pouvoir de nommer les membres du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joannis

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte la grille d'évaluation et de pondération des offres devant servir à la sélection d'un gérant de construction pour diriger et mener à terme la construction d'un centre communautaire multifonctionnel sur le territoire de la Municipalité de Cantley;

QUE le conseil autorise l'administration à procéder à l'appel d'offres en vue d'octroyer le contrat de gérance pour la construction du centre communautaire multifonctionnel - contrat n° 2015-13;

Le 13 janvier 2015

QUE le directeur général procède à la nomination du comité de sélection devant évaluer les offres reçues;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-341 « Journaux et revues - Gestion financière et administrative».

Adoptée à l'unanimité

Point 5.2

**2015-MC-R005 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL - COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à l'appel de candidatures pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les membres du conseil qui siégeront au comité de sélection;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par Mme Madeleine Brunette, mairesse et de MM. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (#3), Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (#1) et de, Louis-Simon Joannis, conseiller du district des Érables (# 5);

CONSIDÉRANT QUE M. Claude J. Chénier, directeur général par intérim agira à titre de personne-ressource et, Mme Sabrina Poirier de la firme EPSI agira à titre d'expert-conseil/secrétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil nomme les membres suivants pour siéger au comité de sélection à savoir, Mme Madeleine Brunette, mairesse et de MM. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3), Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (#1) et de, Louis-Simon Joannis, conseiller du district des Érables (#5);

QUE M. Claude J. Chénier, directeur général par intérim agira à titre de personne-ressource et, Mme Sabrina Poirier de la firme EPSI agira à titre d'expert-conseil/secrétaire;

QUE le comité formule une recommandation pour l'embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier pour la Municipalité de Cantley;

QUE ladite recommandation soit soumise aux membres du conseil lors d'une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

Le 13 janvier 2015

Point 5.3

**2015-MC-AM006 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 460-15 MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-10 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS - MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 RELATIVEMENT À LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE POUR LES COMITÉS MUNICIPAUX**

Je, soussigné, Albert Potvin, conseiller du district électoral numéro 3 (district de la Rive), donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil le Règlement numéro 460-15 afin d'autoriser une modification à l'article 5 relativement à la rémunération additionnelle pour les comités municipaux.

La lecture du projet de règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que cet avis de motion et qu'une copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Point 6.1

**2015-MC-R007 DÉMISSION DE MME SARA-CLÔDE CARRIÈRE À TITRE DE COMMIS À LA COMPTABILITÉ - SERVICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R043 adoptée le 12 février 2013, le conseil autorisait l'embauche de Mme Sara-Clôde Carrière à titre de commis à la comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sara-Clôde Carrière a déposé sa lettre de démission le 18 décembre 2014 effective au plus tard le 9 janvier 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, d'accepter la démission de Mme Carrière;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, accepte la démission de Mme Sara-Clôde Carrière à titre de commis à la comptabilité, et ce, en date du 9 janvier 2015 et, transmet ses meilleurs vœux de succès pour ses projets d'avenir.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.2

**2015-MC-R008 ADHÉSION ANNUELLE 2015 - CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) - PERSONNEL DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) permet de regrouper tous les officiers municipaux œuvrant dans les domaines du bâtiment, de l'urbanisme et de l'environnement;

Le 13 janvier 2015

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ suit de près l'évolution des lois et règlements dans le domaine municipal afin de diffuser cette information et d'organiser des cours aux membres leur permettant de mettre régulièrement à jour leurs connaissances;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de défrayer les coûts d'adhésion annuelle 2015 de quatre (4) inspecteurs en bâtiment et en environnement et, un (1) coordonnateur en urbanisme et environnement pour un montant de 945 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Roberto Caron, directeur par intérim du Service par intérim du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Roberto Caron, directeur par intérim du Service de l'urbanisme et de l'environnement, autorise une dépense au montant de 945 \$, taxes en sus, pour l'adhésion annuelle 2015 de quatre (4) inspecteurs en bâtiment et en environnement et, un (1) coordonnateur en urbanisme et environnement, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-610-00-494 « Cotisations versées à des associations - Aménagement, urbanisme et zonage » et 1-02-470-00-494 « Cotisations aux associations - Environnement ».

Adoptée à l'unanimité

### Point 6.3

**2015-MC-R009      AUTORISATION    D'ASSIGNER    M.    NORMAND  
RENAUD À TITRE DE CHEF DE DÉNEIGEMENT EN REMPLACEMENT DE M.  
DENIS RICHARD - PÉRIODE INDÉTERMINÉE - SERVICE DES TRAVAUX  
PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R401 adoptée le 14 octobre 2014, le conseil autorisait l'embauche de M. Denis Richard à titre de contremaître sur une base contractuelle de cinq (5) mois;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard doit s'absenter pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'une personne qualifiée pour agir en qualité de chef de déneigement particulièrement les fins de semaine pour la saison hivernale 2014-2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir l'approbation du conseil pour procéder à l'assignation temporaire, M. Normand Renaud, à titre de chef de déneigement en remplacement de M. Richard;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics;



**Le 13 janvier 2015**

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, entérine l'assignation temporaire de M. Normand Renaud à titre de chef de déneigement pour une période indéterminée, pour les fins de semaine, et ce, à compter du 12 décembre 2014, le tout selon le contrat de travail intervenu entre la Municipalité de Cantley et M. Renaud;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes « Salaires - Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.4**

**2015-MC-R010      AUTORISATION D'EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. DENIS CORMIER À TITRE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES - PÉRIODE INDÉTERMINÉE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2015-MC-R009 adoptée le 13 janvier 2015, le conseil autorisait l'assignation temporaire de M. Normand Renaud à titre d'opérateur de machineries lourdes;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité de Cantley pour le bon déroulement des opérations hivernales et plus particulièrement au déneigement;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) personnes ont déposé leur candidature, que six (6) personnes ont été contactées et que quatre (4) personnes se sont présentées à l'entrevue et l'examen;

CONSIDÉRANT la performance de M. Denis Cormier à l'entrevue comprenant des questions techniques, comportementales et de mises en situation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de MM. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, Frédéric Rioux, chargé de projets et de, Mme Marlène Rossignol, conseillère en ressources humaines, de retenir les services de M. Denis Cormier;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection composé de MM. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, Frédéric Rioux, chargé de projets et de, Mme Marlène Rossignol, conseillère en ressources humaines, entérine l'embauche temporaire de M. Denis Cormier à titre d'opérateur de machineries lourdes pour une période indéterminée, et ce, à compter du 19 décembre 2014, sur une base de disponibilité 24/24 heures, 7/7 jours, le tout selon les modalités de la convention collective en vigueur et la rémunération sur une base de quarante (40) heures/semaine, selon l'échelon I de l'échelle salariale du poste d'opérateur de machineries lourdes;

Le 13 janvier 2015

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes « Salaires - Voirie municipale » et « Salaires - Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.5

**2015-MC-R011      AUTORISATION D'EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. YVES PHILIPPE À TITRE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES - PÉRIODE INDÉTERMINÉE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de M. Martial Lamothe, journalier;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité de Cantley pour le bon déroulement des opérations hivernales et plus particulièrement au déneigement;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) personnes ont déposé leur candidature, que six (6) personnes ont été contactées et que quatre (4) personnes se sont présentées à l'entrevue et l'examen;

CONSIDÉRANT la performance de M. Yves Philippe à l'entrevue comprenant des questions techniques, comportementales et de mises en situation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de MM. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, Frédéric Rioux, chargé de projets et de, Mme Marlène Rossignol, conseillère en ressources humaines, de retenir les services de M. Yves Philippe;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection composé de MM. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, Frédéric Rioux, chargé de projets et de, Mme Marlène Rossignol, conseillère en ressources humaines, entérine l'embauche temporaire de M. Yves Philippe à titre d'opérateur de machineries lourdes pour une période indéterminée, et ce, à compter du 23 décembre 2014, sur une base de disponibilité 24/24 heures, 7/7 jours, le tout selon les modalités de la convention collective en vigueur et la rémunération sur une base de quarante (40) heures/semaine, selon l'échelon I de l'échelle salariale du poste d'opérateur de machineries lourdes;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes « Salaires - Voirie municipale » et « Salaires - Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.6

**2015-MC-R012      AUTORISATION D'EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. MARTIN VEILLEUX À TITRE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES - PÉRIODE DU 23 DÉCEMBRE 2014 AU 31 MARS 2015 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R492 adoptée le 9 décembre 2014, le conseil acceptait le départ à la retraite et la démission de M. Guy LaSalle à titre d'opérateur de machineries lourdes;

**Le 13 janvier 2015**

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité de Cantley pour le bon déroulement des opérations hivernales et plus particulièrement au déneigement;

CONSIDÉRANT la performance de M. Martin Veilleux à l'entrevue comprenant des questions techniques, comportementales et de mises en situation;

CONSIDÉRANT l'expérience et la compétence démontrées par M. Martin Veilleux en période hivernale 2013-2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de MM. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, Frédéric Rioux, chargé de projets et de, Mme Marlène Rossignol, conseillère en ressources humaines, de retenir les services de M. Martin Veilleux;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection composé de MM. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, Frédéric Rioux, chargé de projets et de, Mme Marlène Rossignol, conseillère en ressources humaines, entérine l'embauche temporaire de M. Martin Veilleux à titre d'opérateur de machineries lourdes pour la période du 23 décembre 2014 au 31 mars 2015, sur une base de disponibilité 24/24 heures, 7/7 jours, le tout selon les modalités de la convention collective en vigueur et la rémunération sur une base de quarante (40) heures/semaine, selon l'échelon I de l'échelle salariale du poste d'opérateur de machineries lourdes;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes « Salaires - Voirie municipale » et « Salaires - Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.7**

**2015-MC-R013 PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME MARLÈNE ROSSIGNOL À TITRE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES - PÉRIODE DU 15 JANVIER 2015 AU 15 AVRIL 2015 INCLUSIVEMENT**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R174 adoptée le 13 mai 2014, le conseil autorisait l'embauche contractuelle de Mme Marlène Rossignol à titre de conseillère en ressources humaines, et ce, jusqu'au 10 juin 2014 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R212 adoptée le 10 juin 2014, le conseil prolongeait le contrat de Mme Rossignol pour une période additionnelle de quatre (4) mois;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R398 adoptée le 14 octobre 2014, le conseil prolongeait le contrat de Mme Rossignol jusqu'au 14 janvier 2015;

CONSIDÉRANT l'absence de personnel et pour suppléer temporairement au surcroît de travail de certains dossiers administratifs;

**Le 13 janvier 2015**

CONSIDÉRANT la recommandation de M<sup>e</sup> Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M<sup>e</sup> Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines, prolonge l'embauche contractuelle de Mme Marlène Rossignol à titre de conseillère en ressources humaines pour la période du 15 janvier 2015 au 15 avril 2015 inclusivement, et ce, aux mêmes avantages sociaux prévus à la résolution numéro 2014-MC-R174;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - ressources humaines ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.8**

**RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**

**Point 6.9**

**2015-MC-R014      AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN COMMIS SENIOR AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT EN REMPLACEMENT DE MME ROSE-ANDY CIVIL**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R406 adoptée le 14 octobre 2014, le conseil autorisait l'embauche de Mme Rose Andy Civil à titre de coordonnatrice par intérim au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de procéder au remplacement de Mme Civil au poste de commis senior;

CONSIDÉRANT l'affichage interne et externe, le 24 novembre 2014;

CONSIDÉRANT les entrevues qui se tiendront dès la mi-janvier 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Claude J. Chénier, directeur général par intérim, d'autoriser l'embauche temporaire d'un commis senior au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joannis

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Claude J. Chénier, directeur général par intérim, autorise l'embauche temporaire d'un commis senior au Service de l'urbanisme et de l'environnement, le tout selon les modalités décrites à la convention collective en vigueur du poste de commis senior;

QUE la présente embauche soit effective suivant la sélection du candidat et prenne fin dès la réintégration de Mme Rose Andy Civil à son poste de commis senior au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

**Le 13 janvier 2015**

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - Urbanisme ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.10**

**2015-MC-R015 STAGE EN RELATIONS PUBLIQUES - PARTENARIAT AVEC LA CITÉ D'UNE PÉRIODE DE SEPT (7) SEMAINES - ACCUEIL DE MME STÉPHANIE DUCHESNE PILON EN TANT QUE STAGIAIRE**

CONSIDÉRANT QUE La Cité nous offre la possibilité de recevoir gratuitement pendant ce stage à temps plein, Mme Stéphanie Duchesne Pilon étudiante en relations publiques, pour une période de sept (7) semaines pendant les mois de mars et avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE Mme Duchesne Pilon déjà diplômé d'un baccalauréat en communications de l'Université d'Ottawa et ayant de l'expérience de travail dans ce domaine, ne peut qu'être une valeur ajoutée au sein de nos effectifs;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide supplémentaire aux communications pendant cette période de 2015 où divers nouveaux projets sont planifiés, tel que le lancement de la Régie de transport;

CONSIDÉRANT QUE cet aide supplémentaire n'implique aucun déboursé pour la Municipalité et que ce partenariat sera constitué de charges habituellement contenues dans les dépenses et tâches du Service des communications et qu'ainsi, ce partenariat n'implique aucune incidence financière supplémentaire pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Julie Labelle-Morissette, responsable des communications et, sur recommandation de M. Claude J. Chénier, directeur général par intérim, l'accueil de Mme Duchesne Pilon en tant que stagiaire en relations publiques pour une période de sept (7) semaines à temps plein;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Claude J. Chénier, directeur général par intérim, autorise que Mme Julie Labelle-Morissette, responsable des communications soit l'interlocutrice auprès de la Cité et qu'elle prenne toutes les mesures nécessaires à l'accueil de la stagiaire et au bon déroulement de ce partenariat;

QUE le conseil autorise l'accueil de Mme Stéphanie Duchesne Pilon en tant que stagiaire en relations publiques pour une période de sept (7) semaines à temps plein.

Adoptée à l'unanimité

Le 13 janvier 2015

Point 7.1

**2015-MC-R016 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 7 JANVIER 2015**

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, recommande l'adoption des comptes payés au 7 janvier 2015, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, approuve les comptes payés au 7 janvier 2015 se répartissant comme suit: un montant de 428 196,89 \$ pour le paiement des salaires, un montant de 996 308,33 \$ pour les dépenses générales pour un grand total de 1 424 505,22 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.2

**2015-MC-R017 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 8 JANVIER 2015**

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, recommande l'adoption des comptes à payer au 8 janvier 2015, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, approuve les comptes à payer au 8 janvier 2015 au montant de 92 842,36 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.3

**2015-MC-AM018 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 458-15 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 276 000 \$ POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE ET LES ÉQUIPEMENTS AFFÉRENTS**

Je, soussigné, Marcel Beaudry, conseiller du district électoral numéro 2 (district des Prés), donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil le Règlement numéro 458-15 afin d'autoriser une dépense et un emprunt au montant de 276 000 \$ pour l'achat d'une niveleuse et les équipements afférents.

La lecture du projet de règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que cet avis de motion et qu'une copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Le 13 janvier 2015

Point 7.4

2015-MC-R019      RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE -  
CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE  
CANTLEY - SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ AUX  
ANIMAUX DE L'OUTAOUAIS (SPCA) - ANNÉES 2015 ET 2016

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec la Société pour la prévention de la cruauté aux animaux de l'Outaouais (SPCA) venait à échéance le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'importance de ce service pour les citoyens de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est valide pour une période de deux (2) ans et renouvelable automatique pour une période de deux (2) années soit, 2017 et 2018 à moins d'avis écrit de l'une des parties trois (3) mois avant son expiration;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle pour l'année 2015 est de 31 236 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Claude J. Chénier, directeur général par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Claude J. Chénier, directeur général par intérim, autorise le renouvellement du contrat avec la Société pour la prévention de la cruauté aux animaux de l'Outaouais (SPCA) de Gatineau et le paiement au montant de 31 236 \$, pour l'année 2015 et ce, conformément aux modalités et dispositions décrites dans l'entente intervenue entre les deux (2) parties, le 14 janvier 2015;

QUE l'entente est valide pour une période de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016, le tout selon la proposition soumise;

QUE l'entente est renouvelable automatique pour une période de deux (2) années soit, 2017 et 2018 à moins d'avis écrit de l'une des parties trois (3) mois avant son expiration;

QUE le conseil autorise Mme Madeleine Brunette, mairesse et M. Claude J. Chénier, directeur général par intérim ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cantley tous les documents nécessaires à ladite entente;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-290-00-459 « Contrat de surveillance des animaux - Sécurité publique ».

Adoptée à l'unanimité

Le 13 janvier 2015

Point 7.5

**2015-MC-R020 DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION À M. ROBERT POËTI, MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - AMÉLIORATION DES CHEMINS HOGAN, RIVER, SAINTE-ÉLISABETH ET LA RUE DE BOUCHETTE - DOSSIER 00021912-1-82020 (07) - 2014-09-29-60**

CONSIDÉRANT QU'une subvention a été confirmée au montant de 37 000 \$ pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les chemins Hogan, River, Sainte-Élisabeth et la rue de Bouchette confirmé dans la lettre du ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti, datée du 6 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE suite à la fonte des neiges la capacité portante du chemin Hogan était insuffisante;

CONSIDÉRANT QU'il devenait urgent d'effectuer des travaux de terrassement et de rechargement sur un tronçon du chemin Hogan;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déboursé 31 757 \$ de matériaux et 18 051 \$ de location d'équipement pour réaliser les travaux de terrassement et de rechargement sur un tronçon du chemin Hogan;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés avant le 13 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, autorise M. Claude J. Chénier, directeur général par intérim ou ses représentants légaux, à transmettre une demande de versement de la subvention au montant de 37 000 \$ à M. Robert Poëti, ministre des Transports du Québec- Amélioration des chemins Hogan, River, Sainte-Élisabeth et la rue de Bouchette - Dossier 00021912-1-82020 (07) - 2014-09-29-60.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.1

**2015-MC-R021 AUTORISATION DE PROCÉDER À DES APPELS D'OFFRES - ÉQUIPEMENTS ET DE MACHINERIES - CAMIONS - PONCEAUX - ABAT-POUSSIÈRE - MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE / TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES - SEL À DÉGLAÇAGE - ABRASIFS - ABATTAGE ET ÉMONDAGE - SCELLEMENT DE FISSURES - GRANULATS - LOCATION DE NIVELEUSE ET LES SERVICES PROFESSIONNELS NOTARIÉS**

CONSIDÉRANT QUE les contrats 2014 viennent à échéance et qu'il y a lieu de procéder au renouvellement pour l'année 2015:

Contrat no	2015-01	Location d'équipements et de machineries
Contrat no	2015-02	Location de camions avec ou sans opérateurs
Contrat no	2015-03	Fourniture de ponceaux
Contrat no	2015-04	Fourniture d'abat-poussière
Contrat no	2015-05	Marquage de la chaussée / traçage des lignes de rues



**Le 13 janvier 2015**

Contrat no	2015-06	Fourniture de sel à déglçage
Contrat no	2015-07	Fourniture d'abrasifs
Contrat no	2015-08	Abattage et émondage
Contrat no	2015-09	Scellement de fissures
Contrat no	2015-10	Fourniture de granulats
Contrat no	2015-11	Location de niveleuse
Contrat no	2015-12	Services professionnels notariés

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, autorise à procéder à des appels d'offres pour les contrats suivants, à savoir: location d'équipements et machineries, location de camions, fourniture de ponceaux, fourniture d'abat-poussière, marquage de la chaussée/traçage des lignes de rues, fourniture de sel à déglçage, fourniture d'abrasifs, abattage et émondage, scellement de fissures, fourniture de granulats, location de niveleuse et les services professionnels notariés;

QUE les fonds requis soient puisés poste budgétaire numéro 1-02-320-00-341 « Journaux et revues - Voirie » et 20 % à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-341 « Journaux et revues - Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

## Point 8.2

### **2015-MC-R022      AUTORISATION DE PAIEMENT FINAL - RÉFECTION COMPLÈTE DU CHEMIN DENIS ENTRE LA ROUTE 307 ET LE CHEMIN TACHÉ - CONTRAT N° 2013-13**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R426 adoptée le 10 septembre 2013, le conseil octroyait le Groupe Terra Location la réfection complète du chemin Denis entre la route 307 et le chemin Taché - contrat n° 2013-13;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2014-MC-R057, la Municipalité de Cantley a procédé à un paiement partiel de l'ordre de 204 033.48 \$ taxes en sus, à « L'Unique assurances générales », le tout en raison de la faillite de l'entrepreneur Groupe Terra Location;

CONSIDÉRANT QU'une inspection provisoire a été exécutée par M. Frédéric Rioux, chargé de projets de la Municipalité de Cantley le 7 novembre 2014 accompagné par M. Daniel Drouin, de la firme Gestco infrastructures mandaté par « L'Unique assurances générales », afin de compléter les travaux et que ceux-ci sont acceptés.

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de procéder au paiement final de l'ordre de 98 298 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics, et du, comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP) de procéder au paiement final de 98 298 \$, taxes en sus à « L'Unique assurances générales », et ce, en raison de la faillite de l'entrepreneur Groupe Terra Location;

**Le 13 janvier 2015**

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics et du, comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise le paiement final de l'ordre de 98 298 \$, taxes en sus, à « L'Unique assurances générales », et ce, en raison de la faillite de l'entrepreneur Groupe Terra Location;

QUE les fonds requis soient puisés à même la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

**Mme Gauthier se retire de la salle ayant un intérêt sur cette résolution.**

Point 8.3

**2015-MC-R023 NOMINATION DES INSPECTEURS MUNICIPAUX - PÉRIODE HIVERNALE DU 15 OCTOBRE AU 30 AVRIL - NOMINATION RECONDUCTIBLE ANNUELLEMENT**

CONSIDÉRANT QUE, le comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP) autorisait la nomination des inspecteurs municipaux afin de faire respecter le Règlement 12-RM-04, article 4.2 pour les périodes hivernales du 15 octobre au 30 avril, nomination reconductible annuellement;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer une surveillance de 24 heures sur 24 et ce, sept (7) jours sur sept (7), il est alors proposé de nommer à titre d'inspecteur municipal : les chefs de déneigement, le contremaître, le chargé de projets et le directeur du Service des travaux publics afin de maximiser les effectifs et d'assurer une surveillance en tout temps;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics et du, comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), d'autoriser la nomination des chefs de déneigement, le contremaître, le chargé de projets et le directeur du Service des travaux publics à titre d'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Daniel Ventura, directeur du Service des travaux publics et du, comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise la nomination des chefs de déneigement, le contremaître, le chargé de projets et le directeur du Service des travaux publics à titre d'inspecteur municipal pour la période hivernale du 15 octobre au 30 avril reconductible annuellement.

Adoptée à l'unanimité

**Mme Gauthier reprend son siège à la table du conseil.**

Le 13 janvier 2015

Point 9.1

**2015-MC-R024 OCTROI DE SOUTIEN AU CLUB LIONS DE CANTLEY- ORGANISME RECONNU DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY - ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley, maître d'œuvre en loisirs et culture sur l'étendue de son territoire, offre des services aux citoyens en partenariat avec des organismes locaux;

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions est un organisme reconnu par la Municipalité de Cantley qui a des actions concourantes avec celle-ci et qu'à ce titre, ils contribuent à la mission de l'administration locale;

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions a déposé, dans les délais et les formes qui leur ont été prescrits, une demande de soutien auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la politique de soutien aux organismes est de soutenir les organismes reconnus;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs et du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), d'accorder l'accès à une salle réservée à la Maison Hupé pour les activités du Club Lions pour l'année 2015 selon le protocole d'entente qui sera applicable pour la période du 16 janvier au 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs et du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), accorde l'accès à une salle réservée à la Maison Hupé pour les activités du Club Lions pour l'année 2015 selon le protocole d'entente qui sera applicable pour la période du 16 janvier au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.1

**2015-MC-R025 CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS - DOMAINE DES HAUTS BOIS - LOT 4 074 165 - MONTÉE SAINT-AMOUR**

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale de l'avant-projet de lotissement Domaine des hauts bois composé des lots 4 074 165 et 5 545 415, montré au plan préparé par Christian Nadeau, arpenteur-géomètre, en date du 13 mai 2014 et révisé le 5 septembre 2014 (minute 5824), a été approuvé par la résolution 2014-MC-R434 du conseil adoptée le 14 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 4.5 du Règlement sur les permis et certificats numéro 268-05, le propriétaire doit céder la contribution pour fins de parcs applicable au lot 4 074 165 avant l'émission d'un permis de lotissement et la nature de cette contribution, soit en argent et/ou en terrain, est déterminée par le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**Le 13 janvier 2015**

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la séance du 18 décembre 2014 et celui-ci recommande que soit cédée une contribution pour fins de parcs en argent;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), choisit que soit cédée à la Municipalité de Cantley une contribution pour fins de parcs en argent représentant 10 % de la valeur du lot concerné 4 074 165 sur lequel s'applique cette contribution, valeur étant établie par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité aux frais du requérant, conformément au Règlement sur les permis et certificats numéro 268-05.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.2

**2015-MC-R026 ATTRIBUTION D'ODONYMES - VOIES DE COMMUNICATION DE LA PHASE 1 DU PROJET MANOIRS DU RUISSEAU III - LOTS 4 074 518, 5 521 879 ET UNE PARTIE DU LOT 5 592 577 ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2014-MC-R475**

CONSIDÉRANT QUE des odonymes doivent être attribués aux voies de communication dans la phase 1 du projet Manoirs du ruisseau III, constituées des lots 4 074 518 et 5 521 879 et d'une partie du lot 5 592 577 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 16 octobre 2014 du comité consultatif d'urbanisme (CCU), les membres ont recommandé de retenir les odonymes « rue Leclerc », « impasse Gerry-Boulet », « impasse Gerry-Joly » et « rue Julien » pour ces voies de communication;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entériné cette recommandation en adoptant la résolution 2014-MC-R475 le 11 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE ces odonymes ont été transmis pour officialisation à la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse préliminaire du dossier par un technicien en toponymie de la Commission de toponymie du Québec a démontré que de désigner deux voies d'un spécifique presque identique (impasse Gerry-Boulet et impasse Gerry-Joly) ne respecte pas les normes de sécurité en risquant la confusion lors de situations critiques et qu'il y a lieu de renommer l'une d'elles;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été présenté à nouveau à la séance du 18 décembre 2014 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et celui-ci recommande de modifier l'odonyme « impasse Gerry-Joly » pour « impasse Joly »;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

**Le 13 janvier 2015**

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), attribue les odonymes suivants aux voies de communication de la phase 1 du projet Manoirs du ruisseau III montré au plan d'avant-projet de lotissement (minute 4442) préparé par Christian Nadeau, arpenteur-géomètre, en date du 6 juin 2012 et révisé le 28 août 2014 :

- « impasse Gerry-Boulet » pour la rue en forme de cul-de-sac constituée d'une partie du lot 5 521 879 d'une longueur approximative de 143 mètres;
- « impasse Joly » en faisant référence à Gerry Joly pour la rue en forme de cul-de-sac constituée d'une partie du lot 5 521 879 d'une longueur approximative de 176 mètres;
- « rue Julien » en faisant référence à Pauline Julien pour la rue constituée d'une partie du lot projeté 5 521 879 (partie du lot 5 504 125) d'une longueur approximative de 70 mètres;
- « rue Leclerc » en faisant référence à Félix Leclerc pour la rue d'une longueur approximative de 578 mètres prenant son origine à partir de la rue Ferland et constituée du lot 4 074 518, d'une partie du lot 5 521 879 et de son prolongement éventuel vers le nord dans la phase 5 (partie du lot 5 592 577);

QUE la Municipalité procède à l'officialisation de ces odonymes auprès de la Commission de toponymie du Québec;

QUE la résolution numéro 2014-MC-R475 adoptée par le conseil le 11 novembre 2014 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.3

**2015-MC-R027 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DES COLLINES DE L'OUTAOUAIS - PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT CASCADES**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de Mont Cascades veulent procéder au développement de la Station en agrandissant le domaine skiable et en créant un village touristique au pied des pentes;

CONSIDÉRANT QUE la création du village de la station du Mont Cascades requiert l'ajout de nouvelles fonctions et infrastructures actuellement proscrites par le schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'intérieur de l'aire d'affectation récréotouristique du Mont Cascades;

CONSIDÉRANT QUE la Station Mont Cascades est une infrastructure touristique qui constitue l'un des principaux moteurs économiques de la Municipalité de Cantley, notamment en termes de nombre d'emplois;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de développement pourrait engendrer des retombées économiques et fiscales considérables pour la municipalité de Cantley, la MRC des Collines et la région de l'Outaouais, notamment la création d'environ 900 emplois directs et indirects pour la période 2016 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se développera selon des critères de développement durable et qu'il a pour objectif d'être viable pour tous les acteurs impliqués, notamment les citoyens et la Municipalité de Cantley;

**Le 13 janvier 2015**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour permettre ce projet;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications concernent l'autorisation de certains usages propres aux villages touristiques, la possibilité d'avoir des lots de plus petites dimensions ainsi que l'opportunité d'être connecté à un réseau d'égouts et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 18 décembre 2014, a pris connaissance du dossier et recommande d'appuyer la demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC en vue de permettre ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), appuie le projet de développement de la Station Mont Cascades et demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de procéder à la modification du Règlement numéro 44-97 édictant le schéma d'aménagement révisé en vue de permettre ledit projet, notamment:

- 1) Modifier la section 4.4.6 intitulée « Aire d'affectation Récréotouristique » par l'ajout des dispositions suivantes:  
Fonctions générales:
  - Commerciale:  
Dans l'aire d'affectation récréotouristique du Mont Cascades, tous les commerces ponctuels sont autorisés.
  - Fonctions récréatives:
    - Hébergement:  
Dans l'aire d'affectation récréotouristique du Mont Cascades tous les types d'hébergement sont autorisés à l'exception des pourvoies.
    - Récréation:  
Dans l'aire d'affectation récréotouristique du Mont Cascades tous les types d'activité de récréation sont autorisés.
  - Restauration:  
Dans l'aire d'affectation récréotouristique, l'usage « casse-croûte » est autorisé.
- 2) Modifier la section 4.5 intitulée « Périmètres d'urbanisation » par l'ajout, au cinquième paragraphe, de la phrase suivante :  
« Afin de permettre la réalisation d'un important projet de développement récréotouristique et domiciliaire dans la municipalité de Cantley, les réseaux d'aqueduc et d'égout sont autorisés à l'intérieur de l'aire d'affectation récréotouristique du Mont Cascades. »
- 3) Modifier la dernière phrase du cinquième paragraphe, à la toute fin, par l'ajout des mots « sauf dans l'aire d'affectation récréotouristique du Mont Cascades où les normes de lotissement applicables sont celles prescrites à l'article 7.5.1 du document complémentaire, et ce, pour un terrain partiellement desservi ou desservi ».

Le 13 janvier 2015

- 4) Modifier la section 7.5.3 (document complémentaire) intitulée « Normes de lotissement applicables dans toutes les aires d'affectation à l'exception des aires d'affectation multifonctionnelle faisant partie d'un périmètre d'urbanisation et de l'aire d'affectation forestière et naturelle » par l'ajout du paragraphe suivant :  
« Nonobstant le premier paragraphe, les dispositions de l'article 7.5.1 s'appliquent à un terrain desservi ou partiellement desservi situé dans l'aire d'affectation récréotouristique du Mont Cascades. »
- 5) Modifier la « Grille synthèse des fonctions autorisées par aire d'affectation » apparaissant à l'annexe C du schéma d'aménagement de la façon suivante :
  - Ajout d'un « X » dans la case formée de l'intersection « Affectation récréotouristique » et de la fonction « Commerciale et de service - Ponctuel »;
  - Ajout d'un « X » dans la case formée de l'intersection « Affectation récréotouristique » et de la fonction « Restauration - Casse-croûte ».

Adoptée à l'unanimité

Point 10.4

**2015-MC-AM028 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 459-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05 - STATIONNEMENT/ENTREPOSAGE DE MACHINERIE POUR USAGE DE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

Je, soussigné, Louis-Simon Joanisse, conseiller du district électoral numéro 5 (district des Érables), donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil le Règlement numéro 459-15 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 et visant à permettre, dans toute zone de la municipalité, le stationnement et/ou l'entreposage de machinerie nécessaire à l'entretien des voies de circulation sur les propriétés municipales occupées par l'usage de service de protection contre les incendies, et ce, afin de pouvoir obtenir rapidement des conditions routières sécuritaires pour effectuer une intervention efficace lors d'une situation d'urgence.

La lecture du projet de règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que cet avis de motion et qu'une copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Point 11.1

**2015-MC-R029 SENSIBILISATION À LA PAPERASSERIE AYANT UN IMPACT SUR LES PME DE CANTLEY**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley reconnaît l'importance des petites et moyennes entreprises (PME) sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les PME fortifient toutes les communautés et contribuent à leur développement en créant de l'emploi sur place, de la richesse foncière pour la municipalité, une diversification de l'économie locale et bien plus encore;

CONSIDÉRANT QUE les PME sont particulièrement affectées par le fardeau réglementaire et administratif;

**Le 13 janvier 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a à cœur le développement des PME sur son territoire et souhaite favoriser leur prospérité;

CONSIDÉRANT QUE l'agente du Service de développement économique et la direction de Service de l'urbanisme et de l'environnement travaillent en étroite collaboration pour accompagner les entrepreneurs désirant installer leur PME à Cantley;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley reconnaît l'importance de considérer l'impact de la réglementation sur les petites entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley souhaite se démarquer à l'occasion de la *Semaine de sensibilisation à la paperasserie* de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

APPUYÉ UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil s'engage, lors de l'étude de tout nouveau règlement ou avant d'imposer toute nouvelle formalité administrative (formulaires, permis, etc.), à considérer l'impact potentiel qu'il pourrait avoir sur les petites entreprises situées sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité

**Point 11.2**

**2015-MC-R030 ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ACHAT LOCAL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire soutenir le développement des entreprises cantléennes et des nouveaux entrepreneurs en créant des conditions attrayantes et favorables au développement des affaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est elle-même une entité à la recherche de biens et services et qu'ainsi, elle contribue au développement économique de sa communauté d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire définir les règles en matière de fourniture de biens et services en faveur de l'achat local pour l'approvisionnement des contrats de moins de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'achat local tel que proposée vise à:

- Tenir compte des disponibilités du marché local;
- Maintenir voir bonifier les emplois dans notre municipalité;
- Favoriser l'achat de biens moins préjudiciables pour l'environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du conseil municipal lors du comité général (CG) tenu le 12 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est



**Le 13 janvier 2015**

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

APPUYÉ UNANIMEMENT

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte la politique d'achat local (DEV-2015-001) dont copie est jointe à la présente résolution, signée et datée de ce jour;

QUE la politique dicte des critères qui facilitent les relations d'affaires avec les entreprises locales, tout en respectant le cadre des lois et imputabilités de la gestion municipale.

Adoptée à l'unanimité

**Point 12.**

**COMMUNICATIONS**

**Point 13.1**

**2015-MC-R031      AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE DU VÉHICULE DE SERVICE INCENDIE DODGE 1500 2004 À LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

CONSIDÉRANT QU'un nouveau véhicule de service incendie Dodge 1500 2015 a été ajouté au parc de véhicules en novembre 2014, remplaçant ainsi le véhicule de service Dodge 1500 2004;

CONSIDÉRANT le véhicule de service incendie Dodge 1500 2004 est maintenant désuet pour le service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a offert le véhicule de service incendie Dodge 1500 2004 à d'autres services incendies environnants au montant de 5 000 \$, tel que vu, et que la Municipalité de Pontiac a manifesté un intérêt à faire l'achat du véhicule;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP) de procéder à la vente du véhicule de service incendie Dodge 1500 2004 à la Municipalité de Pontiac;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise la vente du véhicule Dodge 1500 2004, numéro de série 1D7HV18N44S679588 au montant de 5 000 \$ à la Municipalité de Pontiac;

QU'un virement de 5 000 \$ soit effectué au poste budgétaire 1-02-220-00-525 «Entretien & réparation de véhicules».

Adoptée à l'unanimité

Le 13 janvier 2015

Point 13.2

2015-MC-R032 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (MSP)

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit la formation de cinq (5) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique (MSP) par l'intermédiaire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en conformité avec l'article 6 du Programme;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique (MSP);

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour considération.

Adoptée à l'unanimité

Le 13 janvier 2015

- Point 14. CORRESPONDANCE
- Point 15. DIVERS
- Point 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- Point 17. PAROLE AUX ÉLUS
- Point 18. 2015-MC-R033 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE la session ordinaire du conseil municipal du 13 janvier 2015 soit et est levée à 21 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

---

Madeleine Brunette  
Mairesse

---

Claude J. Chénier  
Directeur général par intérim